

ANNEXE

ORIENTATIONS DONNEES A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Considérant notamment :

- les compétences exercées par la ville d'Essey-lès-Nancy ;
- la réglementation attachée au statut des élus locaux ;
- la complexité de l'environnement territorial ;
- l'étendue des délégations accordées à certains adjoints et conseillers municipaux,

il est proposé de retenir les orientations suivantes pour l'exercice du droit à la formation des élus municipaux :

ORIENTATION 1 – LE STATUT DE L'ELU LOCAL

- Les droits et obligations des élus municipaux
- Les responsabilités civiles, personnelles et pénales des élus
- Les attributions du maire, des adjoints et conseillers municipaux
- L'exercice d'une délégation

ORIENTATION 2 – L'ENVIRONNEMENT TERRITORIAL

- L'organisation et le fonctionnement des collectivités et de leurs établissements publics
- Les compétences d'une commune
- Les compétences des intercommunalités

ORIENTATION 3 – LES FINANCES D'UNE COMMUNE

- Les composantes du budget communal
- Les actes budgétaires
- L'exécution budgétaire

ORIENTATION 4 – LA DECLINAISON DES ORIENTATIONS DU MANDAT

- Le projet de ville et le projet d'administration
- Les objectifs politiques, stratégiques et opérationnels

ORIENTATION 5 – LES POLITIQUES PUBLIQUES, REFORMES ET ECHANGES D'EXPERIENCES

- Les politiques en faveur de la solidarité, des personnes âgées, personnes handicapés, la famille
- Politique de la ville, citoyenneté

- Les politiques culturelles, sportives et associatives locales
- Les politiques de l'enfance, la jeunesse et la petite enfance
- Marchés publics
- Urbanisme
- Environnement
- Communication